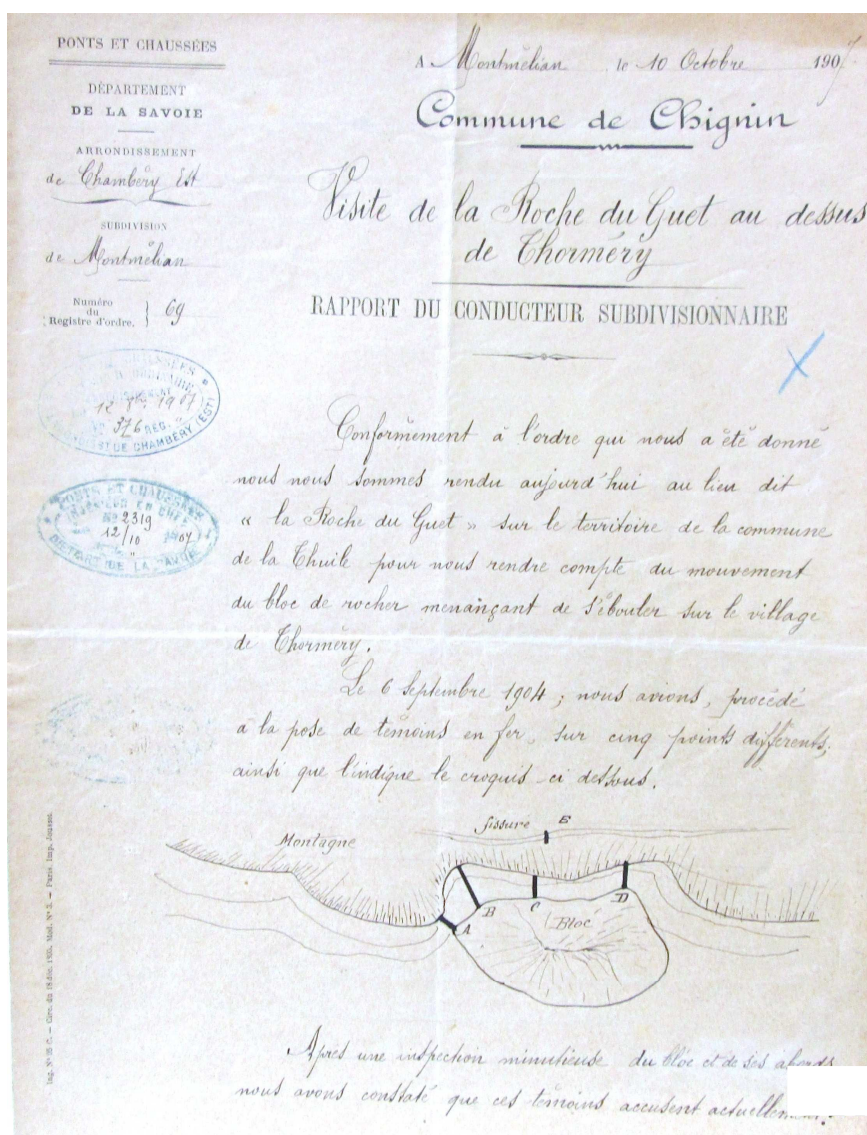


III L'action décisive de Jean Girard Madoux

1 Sombres perspectives, 1908-1910

Au cours des années 1908 et 1909 les perspectives sont sombres puisqu'aucun projet d'intervention sur le rocher n'est désormais officiellement envisagé. Le préfet demande simplement aux services des Ponts et Chaussées et des Eaux et Forêts d'effectuer des visites périodiques du rocher. Outre celles effectuées mensuellement par les agents du service du reboisement celles des Ponts et Chaussées sont faites successivement par le

conducteur de Montmélian Sylvestre, puis par le cantonnier Billard de La Thuile puis par le conducteur Pache de Saint Pierre d'Albigny. Ce dernier a procédé en décembre 1908 au remplacement de deux témoins détériorés par des témoins en fer profilé en forme de I de 8 centimètres. On en voit aujourd'hui encore un vestige scellé dans la roche. A partir de l'automne 1910 les visites ont été de nouveau confiées au cantonnier Billard.



Un rapport de visite des témoins par le conducteur subdivisionnaire Sylvestre.
 10 octobre 1907. Coll. R Troillard.

Commune de Chignin
Rocher de Chorméry

Procès-Verbal de pose de témoins

L'An mil neuf cent huit le huit décembre,

nous soussigné, Conducteur des Ponts et Chaussées,
accompagné de M. Boitton, Chef Cantonnier, avons
procédé dans le Rocher du Juet, au dessous du
Village de Chorméry, au remplacement des deux
témoins n^{os} 3 et 5 dont les branches étaient
arrachées ou disloquées.

Les nouveaux témoins sont en fers I
de 0.08 juxtaposés comme l'indique le croquis
ci joint et entourés chacun de deux baguettes.
La moitié d'une des semelles ayant
été enlevée sur la même longueur à chacun
des deux fers l'extrémité de la semelle de
l'un d'eux se trouve exactement à la
naissance de la coupure de la semelle de
l'autre.

L'écartement des rochers au droit
des témoins est de 1^m 80.

En foi de quoi nous avons dressé
le présent procès verbal.

Pache André


Reçu et transmis à Monsieur le Préfet.
Chambéry, le 3 février 1909
L'Ingénieur en chef
Pache

Reçu par l'Ingénieur en chef
Chambéry le 3 février 1909.

Pache

I

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
Avt 3 FEVR 1909



PONTS ET CHAUSSÉES
INGÉNIEUR EN CHEF
N^o 1239
Le 3/2 1909
REG.
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

PONTS ET CHAUSSÉES
INGÉNIEUR EN CHEF
N^o 1239
Le 3/2 1909
REG.
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Procès verbal de pose de nouveaux témoins par le conducteur Pache. 1908
Archives Départementales de la Savoie

2 Les initiatives de Jean Girard Madoux 1911-1913

Le nouveau maire de la commune, élu à l'automne 1907, est Jean Girard Madoux, âgé alors de 25 ans. C'est, au dire de l'Ingénieur Des Ponts et Chaussées Reulos « *un jeune avocat intelligent et distingué* », qui sera élu Conseiller général du canton de Montmélian en 1910, puis député de la Savoie en 1914. Il conservera

ces trois fonctions électives jusqu'à sa mort en 1929.

Dès janvier 1908 et en 1910 il fait nommer par le Conseil municipal une commission « *chargée d'étudier la question du Rocher de Torméry et de rechercher, d'accord avec l'administration, les moyens de la solutionner* ».



Jean Girard Madoux

Elu maire de Chignin en 1907, Conseiller général du canton de Montmélian en 1910, député de la Savoie en 1914.

Photo aimablement communiquée par Mme Geneviève Girard Madoux.

En 1910, au Conseil Général, il fait adopter la création d'une commission formée de trois de ses membres qui « *d'accord avec la municipalité de Chignin et avec le concours de l'administration étudieront les moyens pratiques et les mesures à prendre à l'effet de préserver le village de*

3 Le nouveau projet. La loi de 1912

Effectivement le Conseil Général adopte en août 1911 un rapport présenté par le conseiller Balmain, qui rappelle que la vie de la population est menacée, qu'on ne peut envisager de déplacer le village, que l'abattage du rocher est indispensable et que les pouvoirs publics doivent intervenir. La délibération, transmise au ministre des

Torméry du danger qui le menace ». Il réussit de cette façon à relancer le projet d'enlèvement du Rocher de Torméry en impliquant directement le Conseil Général. La voie administrative avait conduit à l'enlèvement du dossier, la voie politique va enfin le dénouer en moins de deux ans.

Travaux publics avec l'appui du député Joseph Delachenal, mandaté par le Conseil général, est accueillie favorablement et un projet de loi destiné à dégager les crédits nécessaires à l'opération est préparé et annoncé dans la presse dès la fin de l'année 1911.

LE FIGARO — SAMEDI 13 JANVIER 1912

On peut se faire inscrire au siège de la Société, 107, rue Montmartre.

Le rocher de Torméry

Quatre ans, il n'aura fallu que quatre ans pour que la Chambre et le Sénat, avisant au danger que ce rocher instable faisait courir aux villages savoyards de Torméry et de Chignin, votassent les crédits nécessaires pour les protéger l...

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'article où notre brillant collaborateur Henry Bordeaux signalait le péril. C'était en mars 1907. La Chambre et le Sénat venaient de voter un crédit de 60,000 francs pour frais d'enlèvement du rocher de Torméry. La dépense totale doit s'élever à 100,000 francs; le département de la Savoie et la commune de Chignin compléteront cette somme.

Ne nous plaignons pas: le cri d'alarme a été entendu l... Nos parlementaires y ont mis quatre ans, mais, sans doute, ils ont fait ce qu'ils ont pu. Et le rocher aussi, qui a patienté tout ce temps-là...

RHUM ST-JAN



Annonce dans la presse nationale du financement de l'enlèvement du Rocher de Torméry.

Sur cette base, une loi votée en décembre 1911 et renouvelée le 2 avril 1912, ouvre un crédit de 60 000 francs au ministère de l'Intérieur pour financer l'enlèvement du Rocher de Torméry et la réparation des dégâts. Le Conseil général est appelé à voter le crédit complémentaire de 40 000 francs, ce qui est fait dès le 20 avril 1912. Toutefois il sera demandé aux propriétaires de terrains concernés un engagement par

écrit de renoncer, si le coût de l'opération dépasse 100 000 francs, à 50 % des dommages qui seront constatés.

Une commission d'experts, comprenant notamment le professeur d'agriculture Laurent et l'agent-voyer Ravier estimera avant l'explosion la valeur de chacune des maisons de Torméry, et fera faire pour chacune d'elles deux photographies.

4 Les préparatifs de l'explosion. 1912-1913

Les deux projets successifs de l'Ingénieur Reulos.

Le ministre de l'intérieur a désigné le 25 mai 1912 le service des Ponts et Chaussées pour s'occuper de l'enlèvement du rocher. L'ingénieur Reulos produit dès le 6 juillet « *une étude des moyens à prendre pour provoquer la chute du rocher dit Roche du Guet menaçant le village de*

Torméry ». Il envisage d'abord l'abattage du rocher en trois fois, opération qui durerait jusqu'à la fin juin 1913. Mais une nouvelle solution est retenue, de faire exploser seulement les parties latérales, les plus menaçantes, puis de consolider par un mur de maçonnerie la partie centrale.

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT
de la Savoie

SERVICE
Cadastral

ARRONDISSEMENT
de Chambéry Est

SUBDIVISION

SIGNATAIRES :

M. _____
subdivisionnaire.

M. *Reulos*
Ingénieur ordinaire.

M. *Gotteland*
Ingénieur en chef.

Commune de Chignin.

*Etude des moyens à prendre
pour provoquer la chute du rocher dit "Roche du Guet"
menaçant le village de Torméry.*

*Coupe en travers du rocher
avec indication des différentes explosions.*

Dressé par le _____ subdivisionnaire-sousigné,
A _____, le _____ 1912.

Dressé
Vérité par l'Ingénieur *Cadinac* sousigné,
A *Chambéry*, le *6 juillet* 1912.

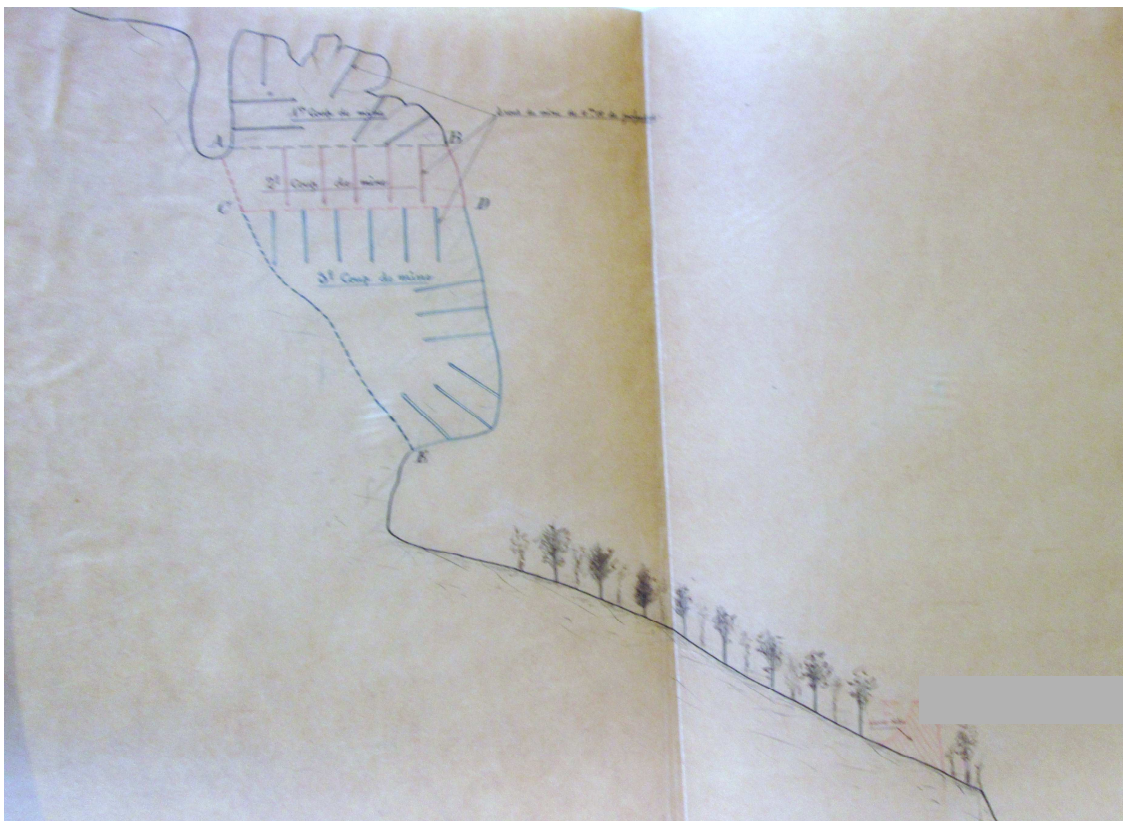
Présenté par l'Ingénieur en chef sousigné,
A *Chambéry*, le *18 Juillet* 1912.

Apard

112 P. - Modèle G. n. 25 (1911) - Tiré par Administration Centrale (des Mat. Bâtiment) 1/20

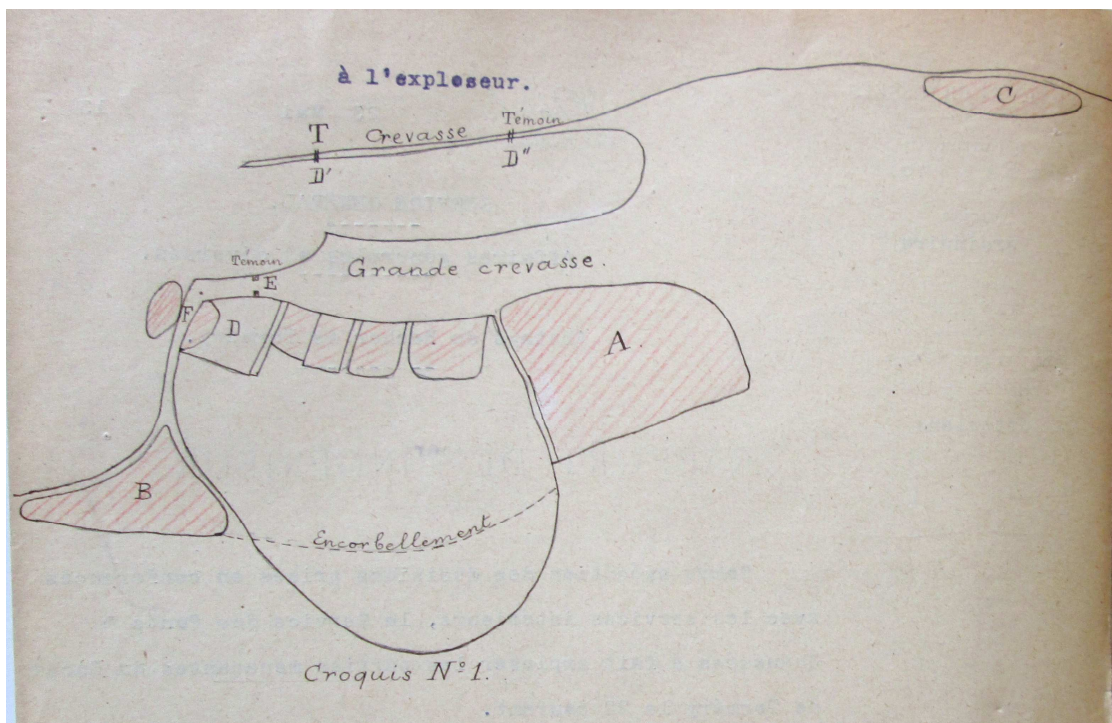
Premier projet d'abattage du rocher, en trois fois.

Archives Départementales de la Savoie



Projet d'abattage en trois fois : coupe du rocher et des mines envisagées.

Archives Départementales de la Savoie



Projet définitif. Plan du rocher avec les parties à faire exploser, A, B, C, D, F, et la partie centrale à consolider.

Archives Départementales de la Savoie

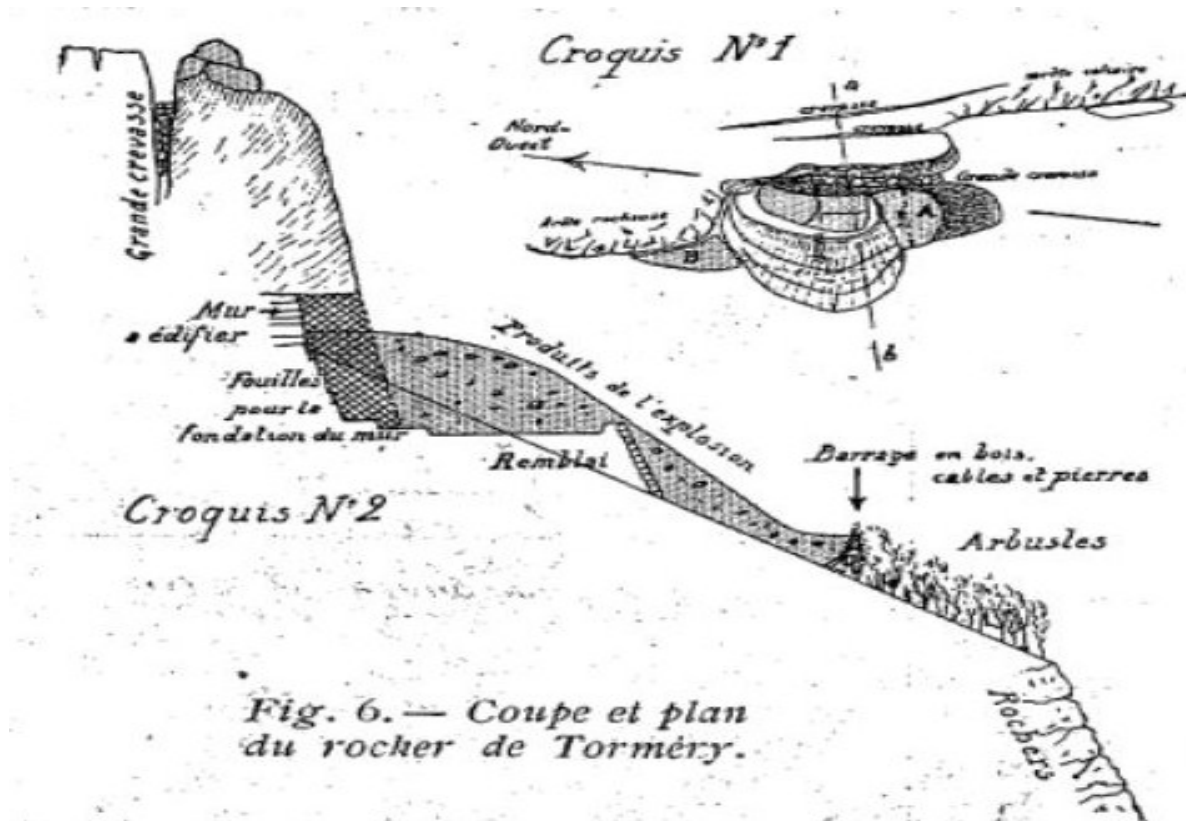
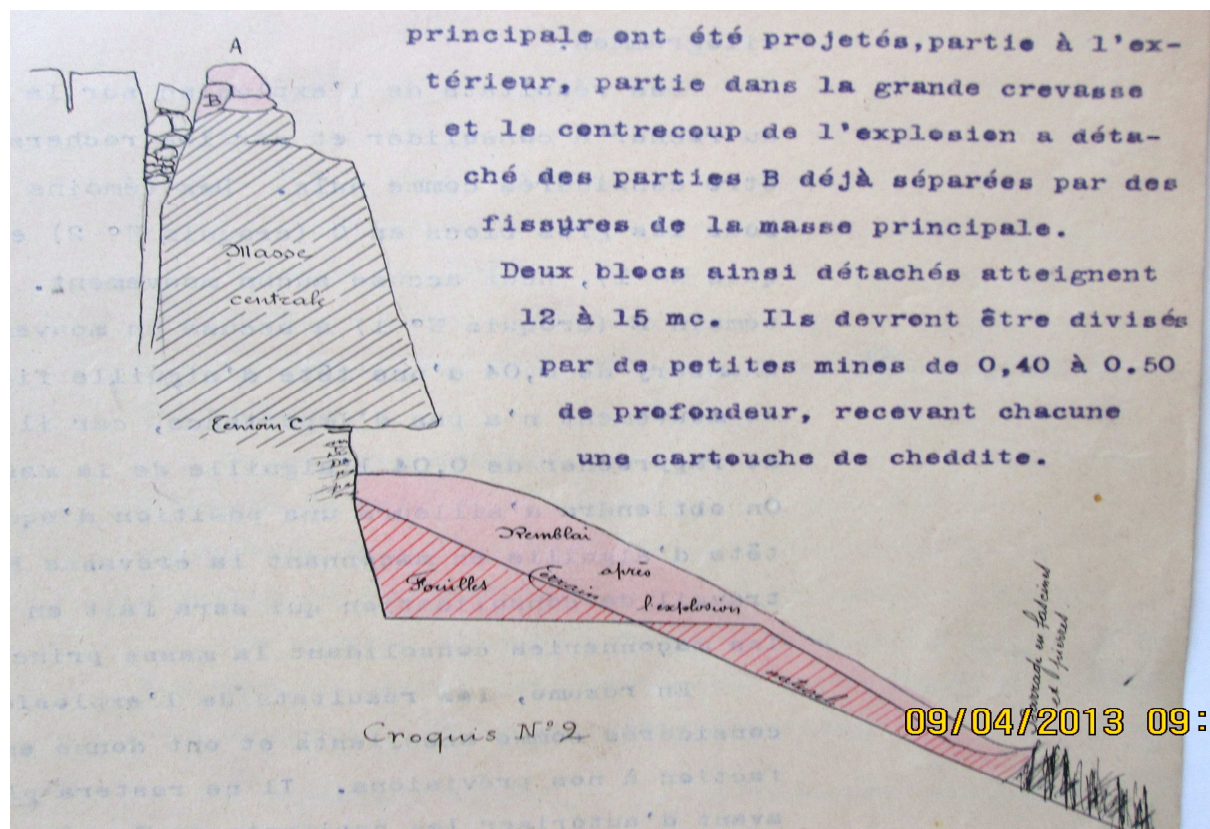


Fig. 6. — Coupe et plan du rocher de Torméry.



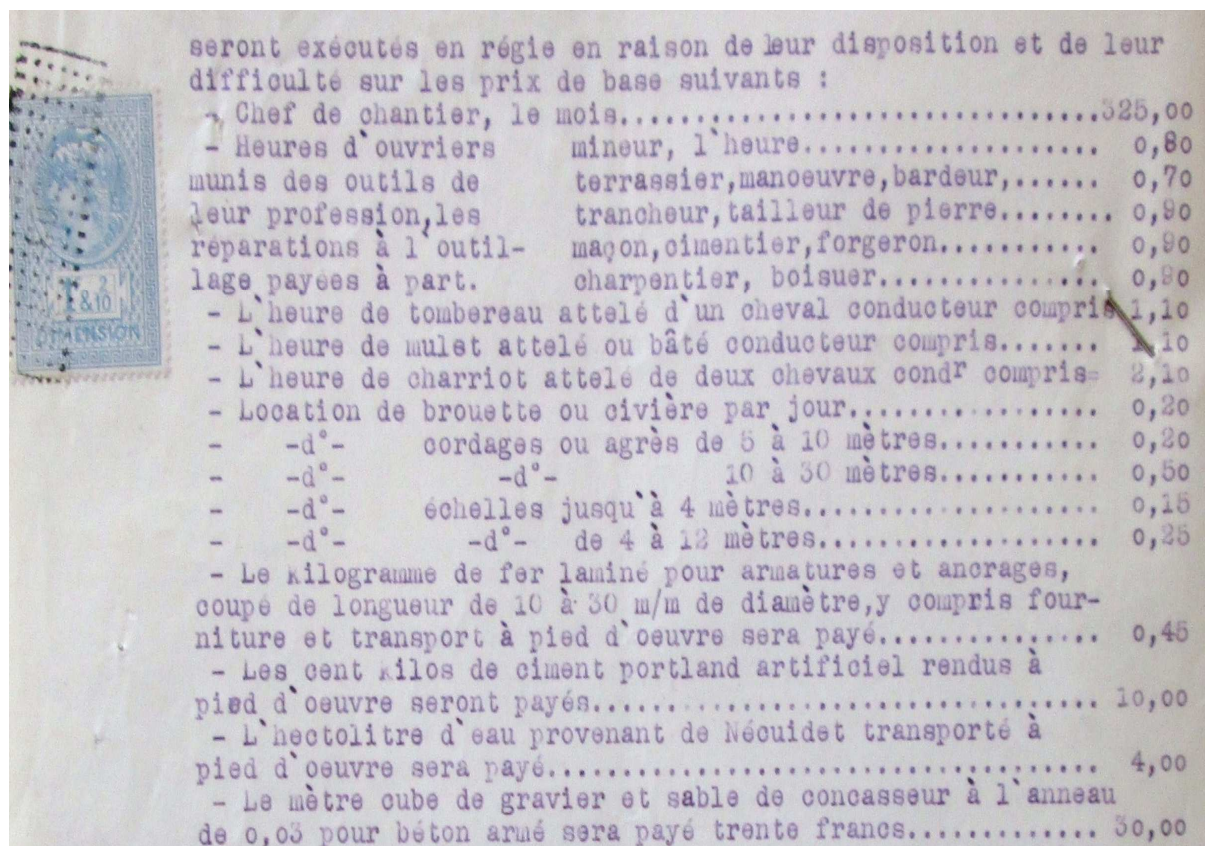
Deux croquis du Rocher de Torméry et des travaux préliminaires. Par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Reulos. Revue La Nature et rapport officiel du 23 mai 1913.

09/04/2013 09:53

Les marchés de gré à gré avec l'entreprise de Travaux publics Bernasconi.

La nature spéciale de l'opération ne permettant pas la procédure habituelle des marchés publics avec appel d'offres, une série de six marchés de gré à gré ont été successivement signés avec l'entreprise chambérienne de Travaux publics de Nestor Bernasconi, dont deux pour les travaux préliminaires. Chaque contrat définissait la nature précise des travaux à effectuer, le montant maximal de la

dépense autorisée, 9 000 et 10 000 francs pour les deux marchés de travaux préliminaires, 20 000 francs pour les suivants, ainsi que les tarifs des matériaux et des diverses prestations : du chef de chantier, des mineurs, des maçons, des manœuvres, des muletiers, le prix du m³ de béton rendu sur place, de la dynamite etc.



seront exécutés en régie en raison de leur disposition et de leur difficulté sur les prix de base suivants :

- Chef de chantier, le mois.....	325,00
- Heures d'ouvriers mineur, l'heure.....	0,80
munis des outils de terrassier, manoeuvre, bardeur,.....	0,70
leur profession, les trancheur, tailleur de pierre.....	0,90
réparations à l'util- maçon, cimentier, forgeron.....	0,90
lage payées à part. charpentier, boisuer.....	0,80
- L'heure de tombereau attelé d'un cheval conducteur compris	1,10
- L'heure de mulet attelé ou bâté conducteur compris.....	1,10
- L'heure de charriot attelé de deux chevaux cond ^r compris-	2,10
- Location de brouette ou civière par jour.....	0,20
- -d°- cordages ou agrès de 5 à 10 mètres.....	0,20
- -d°- -d°- 10 à 30 mètres.....	0,50
- -d°- échelles jusqu'à 4 mètres.....	0,15
- -d°- -d°- de 4 à 12 mètres.....	0,25
- Le kilogramme de fer laminé pour armatures et ancrages, coupé de longueur de 10 à 30 m/m de diamètre, y compris fourniture et transport à pied d'oeuvre sera payé.....	0,45
- Les cent kilos de ciment portland artificiel rendus à pied d'oeuvre seront payés.....	10,00
- L'hectolitre d'eau provenant de Nécuidet transporté à pied d'oeuvre sera payé.....	4,00
- Le mètre cube de gravier et sable de concasseur à l'anneau de 0,03 pour béton armé sera payé trente francs.....	30,00

Marché de gré à gré du 16 août 1913 : tarif des prestations et des matériaux.

Archives Départementales de la Savoie

Les travaux préliminaires.

Les travaux préliminaires ont commencé au mois de septembre 1912 par la construction d'une cabane en planches à doubles parois de 13m x 8m pour abriter une quinzaine d'ouvriers et le matériel, ainsi que l'aménagement des abords, notamment une fosse et une grande surface

recouverte de carton goudronné pour recueillir les eaux de pluie. Des habitants de La Thuile et leurs mulets et chevaux ont été mis à contribution pour l'acheminement des matériels, du ciment, de l'eau et de la nourriture, au départ de Nécuidet.

Ainsi, « l'hectolitre d'eau provenant de Nécuidet, transporté à pied d'œuvre » était payé 4 francs. Les habitants ont fourni, au cours des deux premiers mois, les prestations de 100 heures « *de tombereau attelé d'un cheval, conducteur compris* » à 1,10 francs l'heure, 20 heures de « *charriot attelé de deux chevaux* » à 2,10 francs l'heure et 328 heures de

« *mulet attelé ou bête conducteur compris* » à 1,10 francs l'heure...

Ces travaux se sont poursuivis par le nettoyage du chantier, l'enlèvement des pierres qui encombraient la crevasse, les fouilles au pied du rocher pour le mur de soutènement, l'aménagement d'une plateforme et d'un barrage en bois et vieux câbles destinés à retenir les plus gros blocs.



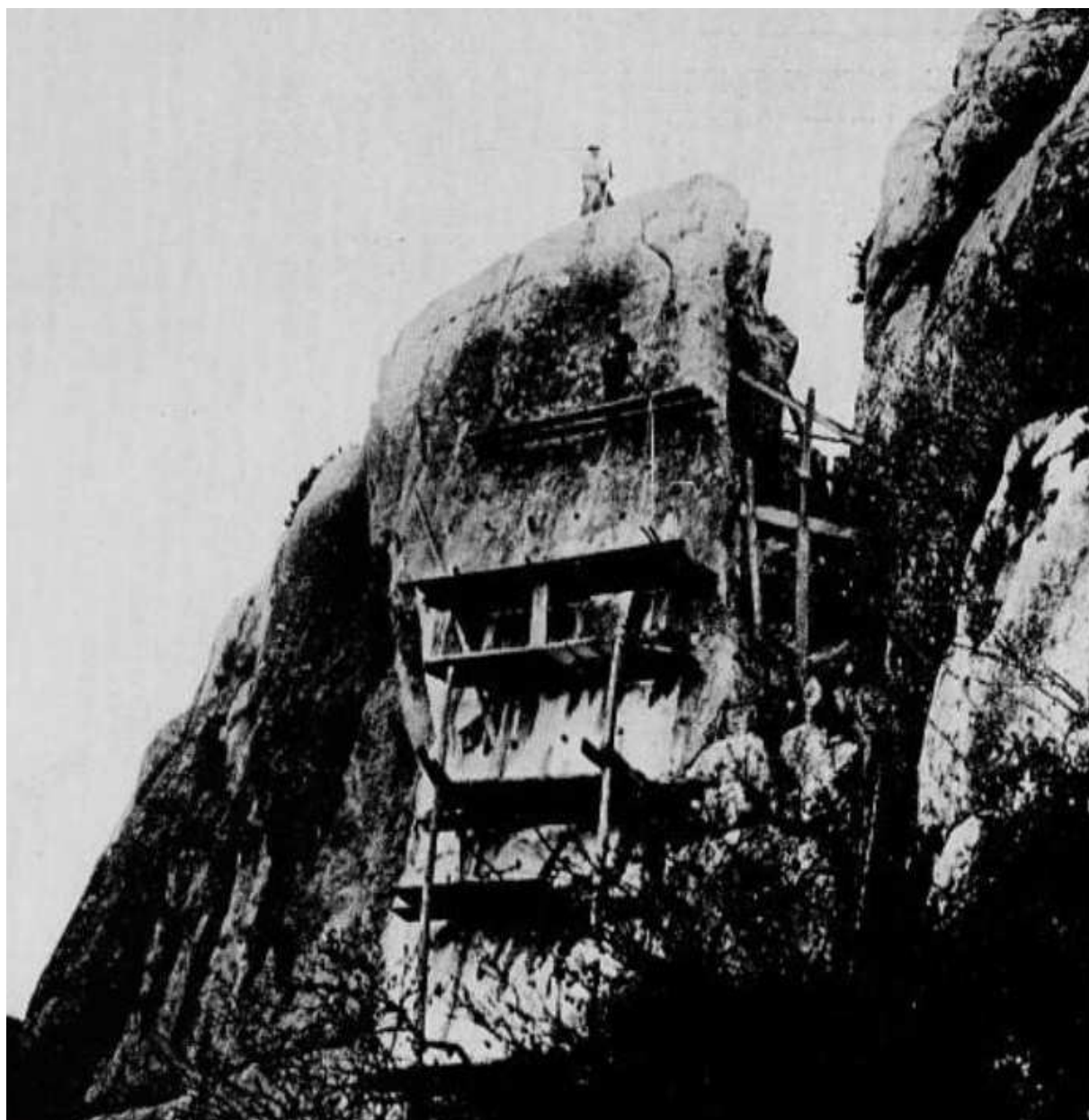
**Le maire, les conseillers municipaux et l'ingénieur Reulos devant la cabane de chantier.
Septembre 1913.**

Le conseil municipal, élu en 1912, était composé de :
Girard Madoux Jean, maire, Viboud Jean, adjoint, Cartier Louis, Floret Jean, Gamen Joseph, Girard Madoux Jean-Jacques, Girard Madoux Pierre, Girard Reydet Eugène, Quenard Jean Baptiste, Quenard Hugues, Tissot Joseph et Viboud Etienne

Photo L. Grimal. Coll. Alain Quenard.

Ensuite, ces travaux préliminaires ont surtout consisté à percer à la barre à mine, dans des conditions très difficiles, sur des échafaudages rudimentaires plaqués contre les parois verticales du rocher, 260 trous de mine de 0,80 à 4m de profondeur, totalisant 400 mètres de forage.

Interrompus par la neige le 24 novembre, ils ont repris le 20 mars 1913, aussitôt interrompus quelques jours par une chute de neige printanière de 40 cm. Il se sont achevés le 18 mai, quatre jours avant l'explosion.



Les travaux préliminaires : le percement, à la barre à mine, de 260 trous dans la paroi verticale du rocher.

Photo L'Afrique du Nord illustrée. Mai 1913



Le forage des 260 trous de mine

Photo L'illustration Mai 1913

IV L'explosion du rocher

1 La couverture médiatique d'un évènement national

Depuis 1903 des centaines de cartes postales du Rocher de Torméry, éditées à plusieurs reprises par Louis Blanc de Montmélian et Grimal de Chambéry, et envoyées un peu partout en France par les touristes des stations thermales, ont contribué à faire connaître largement ce fameux Rocher de Torméry, improprement appelé aussi « *Roche du Guet* » ou « *Roche Pourrie* ». Les journaux parisiens en parlent à diverses reprises depuis les

articles d' Henry Bidou et d' Henry Bordeaux, notamment lorsqu'est préparée et discutée la loi du 2 avril 1912.

Les jours précédant l'explosion, l'évènement est annoncé dans l'ensemble de la presse nationale, parfois avec une photographie du rocher avec les échafaudages dressés pour percer les trous de mine, ou plus sommairement dans l'agenda de la semaine ou du jour.

renouard, des Luchat, des Luchat, des Paul Scheidecker, des Marie-Pauls Carpen-

« Quelques navets — dans ? dans un jardin ! — mais l'ensemble est charmant... A la sculpture, Rodin expose deux marbres achevés, un *Amour* et *Purité* et un *Adam et Ève*, d'un art bien amincisé, bien soigné.

Et Bartholomé nous offre son admirable figure de *Jeune fille* se penchant, un genou sur terre, d'un art si subtil, si puissant, si doux, qu'il semble l'émancipation de la vie elle-même. Mme Charlotte Bernard a fait signer près du pavillon central, une curieuse statue, son œuvre, qui, ravagée de mousses et de lichens, vendue par les sauts, semble une grève oubliée du dix-huitième siècle. Enfin, deux charmantes statuettes de Falou, et de même, une figurine un peu lourde.

Dans le parc, de-ci, de-là, on trouve des statues, des vases de Sèvres, des œuvres de bronzes... Dans l'orangerie, des magnolias, les jardins assez pittoresques à regarder.

Et puis autour de tout cela, le plus vert, le plus bleu, le plus doux des horizons, des vallées en pleine floraison, des pelouses aux belles ondulations... L'exposition est amusante et le dîner est délicieux : on voit tout n'en fait pour légitimer un beau et humble succès.

Jean CLAUDE.

Explication toute naturelle de la disparition d'une artiste

Le bruit a couru hier, à Londres, de la disparition d'une artiste française, Mlle Sabel, de la troupe de Bu-La-Cian, échouement en représentation au Middlesex Theatre.

Mais il ne faut point attribuer la brusque disparition de la divette à une cause mystérieuse, c'est en effet, vraisemblablement et d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, le résultat d'un de ses péchés, survenu samedi dernier, à Foutenay, où souffrait. Il a été retiré ces jours-ci, qui, affirment-ils, a rappelé à Paris la jeune artiste.

Mlle Sabel — c'est le vrai nom de l'artiste — est la fille de M. Sansonnet, cuisinier d'un grand restaurant. Le directeur de cet organe, M. Monvoisin, avait samedi matin, par dévotion, Mlle Sabel du restaurant qui la frappait. La jeune fille s'écriait son père, et elle fut percutée immédiatement le premier train pour Paris sans avoir ses dires, ainsi se résumait le bruit de sa disparition.

LE DINER DE LA « POMME »

L'association « Pomme » a offert, hier soir, à l'hôtel Lutèce, son dîner annuel des Amis. M. Guillaumet, ancien ministre de l'Instruction publique, en avait accepté la présidence. Après le repas, un concert fort brillant nous a divertis qui étaient venus en fort grand nombre.

Le rocher de Tormery sautera demain

Chambéry, 29 mai. On annonce que l'explosion du rocher de Tormery sera provoquée après-demain jeudi, à 10 h. 30 du matin.

La zone dangereuse a été délimitée : elle est fixée par un arrêté du maire, M. Girard-Madraz, qui s'est employé avec activité, depuis trois ans, à poursuivre le projet qu'il a vain obtenu, par l'administration des ponts et chaussées, l'administration forestière, les inspecteurs généraux des mines et des ponts et chaussées envoyés sur les lieux, n'ont jamais proposé une solution décisive.

La population de Tormery, au contraire, n'a jamais varié depuis le jour, le 14 août 1862, où un bloc détaché de la crête vint s'échouer dans la plaine de Chavignin, après avoir ravagé les plantations et les vignes et traversé, comme un bolide, un collier à quelque distance de Tormery, les habitants



Le travail effectué dans le rocher pour y pratiquer des trous de mine

n'ont cessé de réclamer la destruction du rocher. Ils se résouvent d'avoir enfin obtenu satisfaction.

Deux dévaliseurs de garages sont arrêtés à Choisy-le-Roi

Depuis quelque temps, des plaintes étaient adressées au commissariat de police de Choisy-le-Roi, relativement à des vols répétés dont les auteurs, plus ou moins soupçonnés et même désignés par le procureur public, n'avaient pu, pour des raisons diverses, être mis en état d'arrestation.

Or, cet état de choses vient de prendre fin grâce à une décision énergique de M. Bogaerol, juge d'instruction, qui, à la requête du commissaire de police, n'a pas hésité à faire traquer sans merci les coupables.

C'est ainsi que deux individus, nommés F. et N., domiciliés à Choisy, ont, en dépit de leurs dénégations et de leurs protestations indignées, été le chemin du dépôt.

De l'enquête menée au sujet de cette affaire, il ressort que le premier de ces deux individus se serait en un rôle de plus actif dans une série de vols importants relevés dans toute cette partie de la banlieue. Sont des vols de bicyclettes et de motocyclettes principalement.

Entre Gentilly et Charanton, les victimes de ces malheurs se comptent par douzaines. Il était temps de mettre un terme à de pareils exploits.

L'affaire de Saint-Denis

LES COUPS DE FEU TIRÉS SUR UN AGENT

M. Lavaysses, commissaire de police, pour suivre son enquête au sujet des coups de feu tirés sur un de ses agents, à Saint-Denis, rue de la République, a interrogé la femme et les deux individus impliqués dans cette affaire.

Désiré Pierrot a déclaré qu'il était surpris et qu'il ne se souvenait plus de rien. Quant à Marcel Lecler et à sa maîtresse, Suzanne Herro, ils n'ont pas nié les faits, leur sont reprochés ; ils n'ont même pas essayé d'atténuer la gravité des inculpations qui pèsent sur eux.

L'agent blessé, Noël, dont la balle n'a pu encore être extraite, a été transféré à l'hôpital Lariboisière pour y être radiographié. Le second projectile a été retrouvé dans une de ses poches.

Cet agent sera proposé pour une récompense honorifique, ainsi que l'agent Rouland, qui désarma la meurtrière, et le lampourneur Dahaut, du 128, qui lui prêtait main-forte.

Les trois inculpés ont été dirigés sur le dépôt.

Lecler était sorti de prison si y a seulement trois semaines ; il y avait purgé une condamnation à six mois pour vagabondage.

civil de la Seine. Ce de M. Albert Ducrocq pourra sur la négative

lundi dernier, comme des républicains passent des heures antichloriens à l'adresse des gard

Il a été condamné, hier

La déclamation à son son l'écrivain boulangier pour avoir le 15 mai, à la des républicains roides de prison le journaliste, l'indigne des secrets in

M. Pierre de Pins l'appel de Paris. Ennas l'œuvre porteurs d'une a bagarre qui se souleva sous de l'écrite des bon

de 129 diamètres, outre

Contre les distribu

LE PROJET DE LOI

Le ministre de l'Intérieur, a été autorisé à déposer à la Chambre un projet de loi sur les appareils distribu

de consommation

Vote l'analyse de ce

Les appareils automi bons de consommation turt des droits de des cases courtes. Ce sont

On introduit dans l'insti niale qui, tirée est percé passer un bon diamant

est à utiliser dans l'éc

Le 22 mai de nombreux journalistes sont venus à Chignin où un poste télégraphique a été installé dans la gare pour l'occasion. Et tous les grands journaux français n'ont pas manqué d'envoyer sur place un correspondant pour relater l'évènement.

Un opérateur cinématographique est même venu et a tourné, en ces temps pionniers du cinéma muet, un film dont on a trouvé la trace dans la programmation d'une salle de projection de Saint-Etienne. On ignore ce que ce film est devenu.

Le Petit Parisien

Le Sénat examine le budget de 1913

Dans sa séance d'hier, le Sénat a abordé l'examen du budget de 1913 voté par la Chambre des députés en mars dernier.

La discussion générale a été ouverte par un exposé du rapporteur général sur la situation financière.

Il exprime les regrets que la Chambre n'ait pu, malgré l'importance de l'œuvre, transmettre le budget au Sénat que très tardivement. Il rappelle, pour que le Sénat ne soit pas surpris, les raisons de ce retard, et dit que, malgré les efforts de la Chambre, elle n'a pu empêcher le Sénat de voter le budget de 1913 à 1,400 millions de recettes et à 1,500 millions de dépenses. Mais, si on y ajoute les crédits supplémentaires et un certain nombre de budgets annexes qu'on n'a pas l'intention d'y faire entrer, on s'élève à un total de 5 milliards.

Après un exposé du travail de la commission des finances, le rapporteur général déclare qu'il n'a pu obtenir 300 millions de dépenses supplémentaires et qu'il ne peut pas non plus augmenter les recettes de 300 millions.

La dette nationale se pourra incidemment être mise à contribution pour couvrir des dépenses dont le caractère est essentiellement permanent. Ce sont surtout les crédits supplémentaires qui ont, depuis quelques années, dilapidé l'épargne budgétaire. La dette est élevée à 1,200 milliards depuis 1907. L'émulsion des bords du Rhin a presque épuisé la flotte des autorisations maritimes dans la loi. Pour rénover nos finances, ne comptons pas sur l'impôt sur le revenu; celui-ci remplacera la contribution des portes et fenêtres et la contribution mobilière; l'assiette sera changée, mais non pas le produit.

En terminant, le rapporteur général résume les grandes dépenses prévues pour l'année budgétaire, les crédits annuels, l'insuffisance budgétaire.

La séance est levée à six heures et demie.

Deux autres orateurs interviennent ensuite.

M. Le Herrien s'efforce de ramener les dépenses de la progression de nos dépenses, et il croit que le mal vient surtout de l'insuffisance des dépenses budgétaires et du manque de responsabilité.

M. Dubierre considère que l'impôt sur le revenu pourrait apporter un remède certain à la situation actuelle. Sauf décret.

F. G.

Un beau-père accusé de brutalités sur une fillette de sept ans

MALGRÉ SES DÉBÉGATIONS IL EST ENVOYÉ AU DÉPÔT

M. Valenciennes, commissaire du quartier de l'hôpital-maintenant, recevait, avant-hier, une lettre, signée de plusieurs femmes indignées, qui lui signalaient le cas d'une fillette de sept ans que son beau-père, disaient-elles, maltraitait.

Le magistrat chargé en ce cas de ses fonctions de protéger, dans la maison désignée, à son domicile personnel. Des voisins confirmèrent les faits signalés et M. Valenciennes, accompagné de son cabinet le procureur général, chef de brigade dans un établissement d'enseignement.

R. ne se dérangea pas. Mais sa femme vint trouver le commissaire, en compagnie de son enfant, Rose-Blanche.

Mme R. raconta au magistrat que la petite Rose-Blanche, née d'un premier mariage et nommée, malheureusement depuis deux ans, date de son mariage avec le chef de brigade, un véritable martyr.

R. affirmait-elle, avait péri en haïne la pauvre petite, et il ne se passait pas de jour qu'il ne la retait de coups, la privait de nourriture, l'enfermant de longues heures dans un cabinet. Et si par malheur sa femme élevait des protestations, sa colère se tournait contre elle.

Mme R. ajouta que, il y a huit jours, lassée d'une telle existence, elle avait abandonné le domicile conjugal et s'était réfugiée avec son enfant dans un hôtel de la rue des Mathis.

Mais R., s'étant mis à la recherche, l'avait retrouvée et contrainte à revenir auprès de lui. La pauvre femme avait osé. Or, la même vie d'enfer avait recommencé.

Après avoir recueilli ce double récit, que semblaient confirmer des traces de coups qui portaient la petite Rose-Blanche, M. Valenciennes envoya chercher R.

Après avoir entendu que le commissaire lui signifiait, il répondit que la fillette dans sa situation, il n'avait fait que la remettre dans la suite de ses droits.

M. Valenciennes n'en a pas moins envoyé R. au dépôt.

On va faire sauter le rocher de Tormery

Chambéry, 21 mai.

Le rocher de Tormery, qui surplombe le village de ce nom, à deux kilomètres de Chambéry, et dont l'écroulement est attendu comme une bombe, va disparaître dans quelques jours. Les travaux sont terminés.

Il avait été question tout d'abord de faire sauter les 700 mètres cubes qui s'élevaient sur le rocher. Ce projet a été abandonné, car il eût été trop coûteux. On a décidé de faire sauter le rocher, large d'environ 100 mètres et qui surplombe le village de Tormery.



Une crevasse dans le Rocher de Tormery (1200 mètres)

Les administrateurs des ponts et chaussées, et des eaux et forêts, qui ont suivi attentivement ce travail ont le conviction que l'infrastructure ne sera pas affectée par l'écroulement, et qu'au contraire, la disparition de la partie supérieure contribuera à la mise en sécurité plus stable. Elle sera d'ailleurs asséchée par de puissants murs en maçonnerie. C'est la seconde phase de l'entreprise et ainsi sera évitée la menace de l'infrastructure. Les ponts et chaussées ne seront pas affectés par l'écroulement, et qu'au contraire, la disparition de la partie supérieure contribuera à la mise en sécurité plus stable. Elle sera d'ailleurs asséchée par de puissants murs en maçonnerie. C'est la seconde phase de l'entreprise et ainsi sera évitée la menace de l'infrastructure.

La première phase avait été de faire sauter le rocher lui-même, mais devant les exigences des habitants, elle avait été abandonnée. C'est ainsi qu'il a été décidé de ramener le rocher à une hauteur qui ne peut entraîner de graves dommages-intérêts, et qui aura la même efficacité.

L'Etat a donné, à cet effet, 60,000 francs, le conseil général 40,000, mais ces crédits ne seront pas affectés.

M. Klotz s'oppose à la suppression des jeux

M. Klotz, d'accord avec la commission de budget, a proposé de supprimer les jeux d'argent et de les surveiller plus strictement à la Chambre de ses propositions, aujourd'hui mises.

La commission de budget, ainsi que nous l'avons dit, n'a pas tenu pour définitif le vote émis vendredi, par la Chambre, sur la proposition de M. Jacques Poincaré, qui demandait l'interdiction des jeux. Elle a préféré l'avis exprimé par M. Klotz, ministre de l'Intérieur, avis d'après lequel la suppression n'est pas possible. Le ministre a d'ailleurs proposé à la commission un certain nombre de mesures destinées à améliorer le contrôle et la surveillance des jeux.

Les autorisations de jeux ne seront plus accordées qu'aux sociétés hydrophobes ou climatiques reconnues par la loi de 1910. Les autorisations nouvelles seront revues et le délai de deux années sera accordé aux communes pour régler leur situation au regard de la loi de 1910.

Toutes les autorisations ne seront plus accordées que pour cinq années. Enfin, les sociétés existantes par l'article 409 du Code pénal contre les locataires de maisons de jeux clandestins seront révoqués.

Après le dépôt du ministre, la commission a répondu, par le vote donné à l'Assemblée de M. Poincaré.

M. Klotz sera donc hostile, aujourd'hui, à revenir sur son vote de vendredi.

Il a adopté ensuite les propositions faites au gouvernement en les élargissant, d'accord avec le ministre de l'Intérieur, par la limitation, par décret, pour chaque commune, du nombre de jeux, la prohibition au journal officiel de la répression des sources provenant du produit des jeux, enfin l'interdiction pour les communes de profiter de la fin de l'interdiction de jeu et de la suppression.

La question des sociétés a été renvoyée à l'examen de la commission de la réforme judiciaire. Celle-ci doit se réunir ce matin pour statuer.

L'ARGENT DES TROIS ANS

Le débat de demain

La commission de l'armée s'est réunie hier, sous la présidence de M. Le Herrien, pour procéder à l'examen du projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses de 400 millions en vue d'accélérer les travaux de la défense nationale.

Elle avait à émettre son avis technique sur le projet qui, au point de vue financier, a déjà reçu l'approbation de la commission du budget.

Après examen des différents articles et après avoir pris connaissance d'un certain nombre de documents, elle a donné un avis favorable à l'ensemble du projet.

Elle a toutefois invité son président et son rapporteur à intervenir auprès du gouvernement pour que la commission de l'armée soit représentée dans la sous-commission permanente chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits.

Ajoutons que M. Henri Pate (Seine) a été autorisé à déposer, aujourd'hui, son rapport sur le service de trois ans. Les grandes lignes de ce rapport sont connues et ont reçu l'approbation de la majorité de la commission.

En plein boulevard, une amoureux se tire un coup de revolver

Lier, vers midi, boulevard Montmartre, s'est déroulée une scène dramatique.

Après avoir noté un gros bouquet de roses à une fleuriste installée sur le boulevard, une jeune fille, récemment venue d'un café, s'arrêtait devant la boutique d'un café. Elle semble chercher, du regard, une personne connue parmi les consommateurs. Ne la trouvant pas, elle se dirigea vers le boulevard, et se trouva en face d'un jeune homme qui se trouvait en face d'elle.

En descendant les escaliers de l'hôtel Larchevêque, elle fut surprise de voir M. Carpiu, commissaire du quartier de l'Anvers, qui se trouvait en face d'elle.

Elle raconte au magistrat qu'elle avait quitté sa famille, d'accord et promise, pour venir rejoindre son ami à Paris.

Lundi soir, à la suite d'une querelle, le jeune homme lui avait déclaré qu'il renouvellerait, mais elle n'avait pas voulu entendre la fin de sa phrase.

Le rapport de M. Millies-Lacroix sur le budget de la Guerre

On a distribué hier, aux membres de la haute Assemblée le rapport de M. Millies-Lacroix sur le budget de la guerre.

Le rapporteur est placé de ce que les dépenses militaires au Maroc pour 1913 ne laissent l'objet d'aucune prévision budgétaire. Le rapporteur publie le tableau suivant qui permet de suivre le mouvement des effectifs des troupes opérant au Maroc.

L'annonce de l'explosion dans le journal « Le Petit Parisien » le 14 mai 1913

2 Les mesures de sécurité

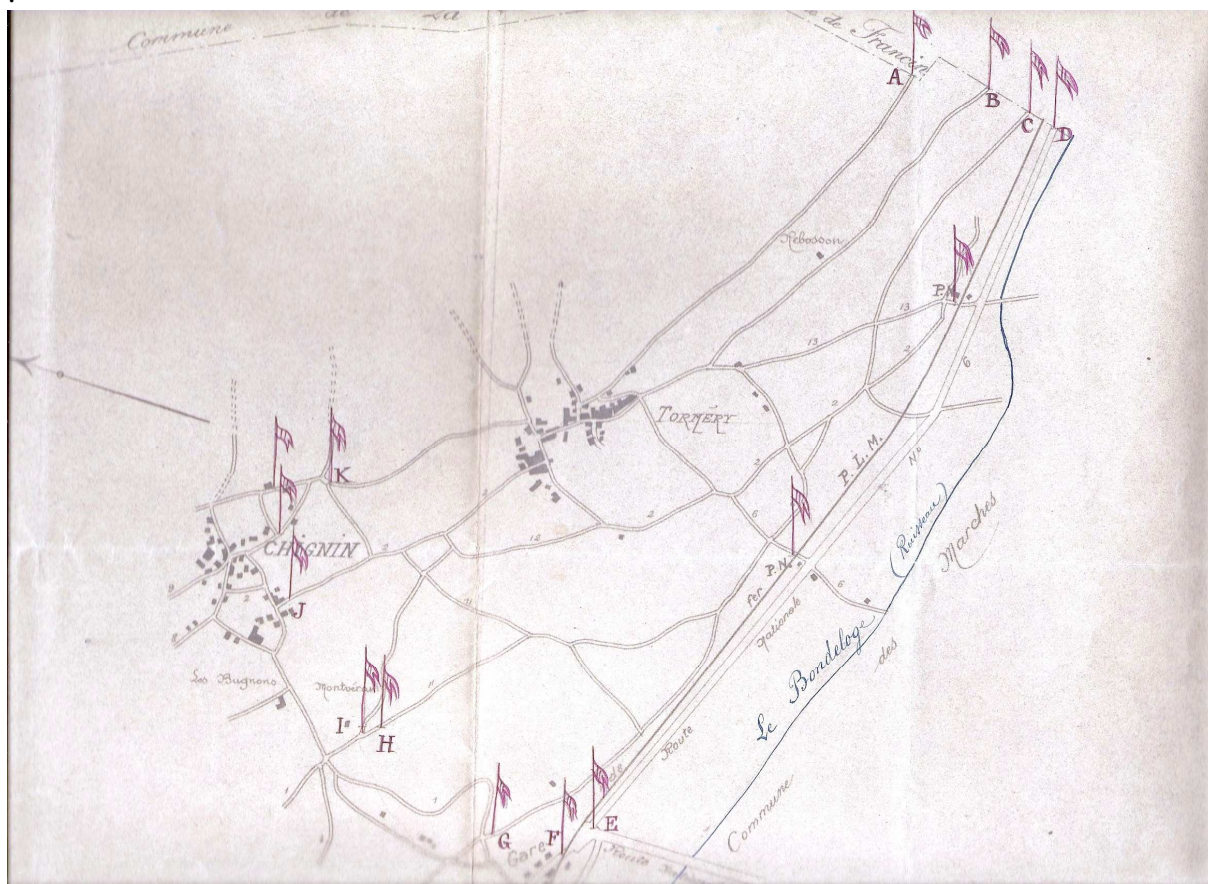
Cet évènement largement annoncé a attiré une foule considérable de spectateurs, estimée à 20 000 personnes, venues en train, en tramway jusqu'à Saint-Jeoire, ou en voiture, et qui se sont massées au-delà d'un vaste périmètre de sécurité, sur la colline du Penet, le meilleur point de vue, près de l'actuelle barrière de péage de l'autoroute, et aussi sur les collines de Francin, des Marches, de Myans et des Tours de Chignin.

D'importantes mesures de sécurité ont à juste titre été prévues, organisées par un commissaire spécial nommé à cet effet et par le maire Jean Girard Madoux.

Quatre-vingt militaires de la caserne de Montmélian et 22 gendarmes dont 8 à cheval ont été répartis le long du Bondeloge, sur les routes et chemins conduisant à Torméry et sur la route nationale 6 où des barrages signalés par des drapeaux rouges ont été établis selon un plan soigneusement préparé.

Du côté de La Thuile sept gardes forestiers et quatre gendarmes assuraient l'ordre sur les chemins d'accès.

Seules, une quinzaine de personnalités, la plupart en uniforme, ont pu se rendre sur le site-même.



Le plan de sécurité avec les barrages routiers.

Le Bondeloge était gardé sur 2 kilomètres par l'armée à raison d'un soldat tous les 50 mètres.

Coll. R. Troillard..

Un arrêté a été pris par le maire pour l'évacuation totale, sans exception, du village de Torméry. Dès six heures du matin, accompagné du Commissaire spécial, il s'en est assuré en personne.

Quelques jours auparavant il avait pris soin d'inviter à une séance extraordinaire du conseil l'ingénieur Reulos, le conducteur Ravier et l'entrepreneur Bernasconi pour expliquer le déroulement de l'opération et rassurer la population. Ils se sont tous montrés optimistes et désireux de dissiper les inquiétudes, affirmant que malgré

l'impressionnant dispositif de sécurité les risques étaient minimes et les dégâts probablement faibles.

Leurs prévisions étaient exactes. Mais si le maire Jean Girard Madoux se montrait serein et tenait publiquement des propos rassurants, il était bien conscient de la gravité de l'opération et l'on perçoit dans sa correspondance avec l'ingénieur Reulos une anxiété certaine devant la lourde responsabilité qu'il avait à assumer.



L'évacuation du village de Torméry
*A la sortie du village, en direction du Chef-lieu. Quelques meubles,
 du foin pour les bœufs...*

Coll. Alain Quenard

3 Le déroulement de l'opération.



Le chargement de la dynamite et la pose des cordons détonants dans les trous de mines.
L'illustration, mai 1913



**Les ingénieurs Dienne, Malet et Harlé avec l'exploseur prêt à être actionné.
22 mai 1913**

Photo Illustrations Bureau, 1913. Coll. Alain Quenard

Dans les 260 trous de mine, 600 kilos de dynamite ont été chargés par les soins de trois ingénieurs, Dienne, Malet et Harlé, de la société Davey Bickford Smith et Cie de Rouen. Toutes les mines ont été reliées entre elles par un réseau de cordons détonants au trinitrotoluène et soudés à des branchements principaux qui se

réunissaient à une ligne de cuivre de 12/10^e se terminant à l'exploseur installé à 150 m de là, près de la cabane. Après un échange de signaux convenus, par des fusées paragrêles, à 10 h 22 le courant électrique fourni par l'exploseur a fait éclater simultanément toutes les mines.



L'explosion simultanée des 260 mines. 22 mai 1913, 10h 22.

Photo Illustrations Bureau. Coll. Alain Quenard

Tout s'est déroulé selon les prévisions des ingénieurs. Les parties minées du rocher ont été pulvérisées en petits cailloux de quelques centimètres ou disloquées en blocs de petite taille. Les barrages établis au pied du rocher ont retenu la presque totalité des débris. Seuls quelques blocs sont tombés et sont restés bloqués dans les taillis des pentes inférieures. Le village n'a

pas subi de dégâts. La déception, qui a confusément engendré par la suite la légende d'un échec, n'a été ressentie que par certains spectateurs dépités qui s'attendaient à voir le village écrasé par les rochers et qui n'ont assisté, à une distance de plus de deux kilomètres, qu'à une opération parfaitement maîtrisée.



Quelques personnalités sur les lieux après l'explosion

Photo Illustrations Bureau 1913. Coll. Alain Quenard

4 L'écho de l'évènement dans la presse.

Dès le lendemain la plupart des journaux français rendent compte du succès de l'opération, le plus souvent sous forme d'un court communiqué envoyé par leur correspondant, soulignant notamment

l'absence de dégâts. Et la singularité de cette entreprise à priori très risquée a suscité aussi l'intérêt de plusieurs hebdomadaires.

« *Le journal d'Alger* » et « *L'Afrique du Nord illustrée* » ont consacré chacun au Rocher de Torméry un article illustré d'une photographie mais manifestement de seconde main. Le grand hebdomadaire « *L'Illustration* », dans son numéro du 31 mai, consacre deux pages entières à une

longue et consistante narration de l'évènement, très documentée et illustrée. De même la revue « *La Nature, revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie* » publie un article de quatre pages rédigé par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Reulos.

41^e ANNÉE. — N° 2090.

7 JUN 1913.

LA NATURE

REVUE DES SCIENCES

ET DE LEURS APPLICATIONS AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE



L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMÉRY (SAVOIE)

La question de l'abstaje d'un rocher dit « Rocher de Torméry » dénommé dans la presse le « Rocher de Hamoules » prit naissance en 1905, à la suite

virun par mètre, soit une inclinaison moyenne de près de 1 pour 1.

À la suite d'une délibération du 6 septembre 1905



Fig. 1. — Village et rocher de Torméry.

d'une visite d'un certain nombre d'habitants du village de Torméry, agglomération de 325 habitants faisant partie de la commune de Chignin, située à 14 kilomètres environ de Chambéry.

Le rocher menaçant, d'un volume de 8000 mètres cubes, est situé à l'altitude de 1191 mètres et le village de Torméry, immédiatement en dessous, à l'altitude 556 et à une distance horizontale d'environ 950 mètres. La pente moyenne du flanc de la montagne est alors de $\frac{1191 - 556}{950} = \frac{635}{950} = 0,90$ en-

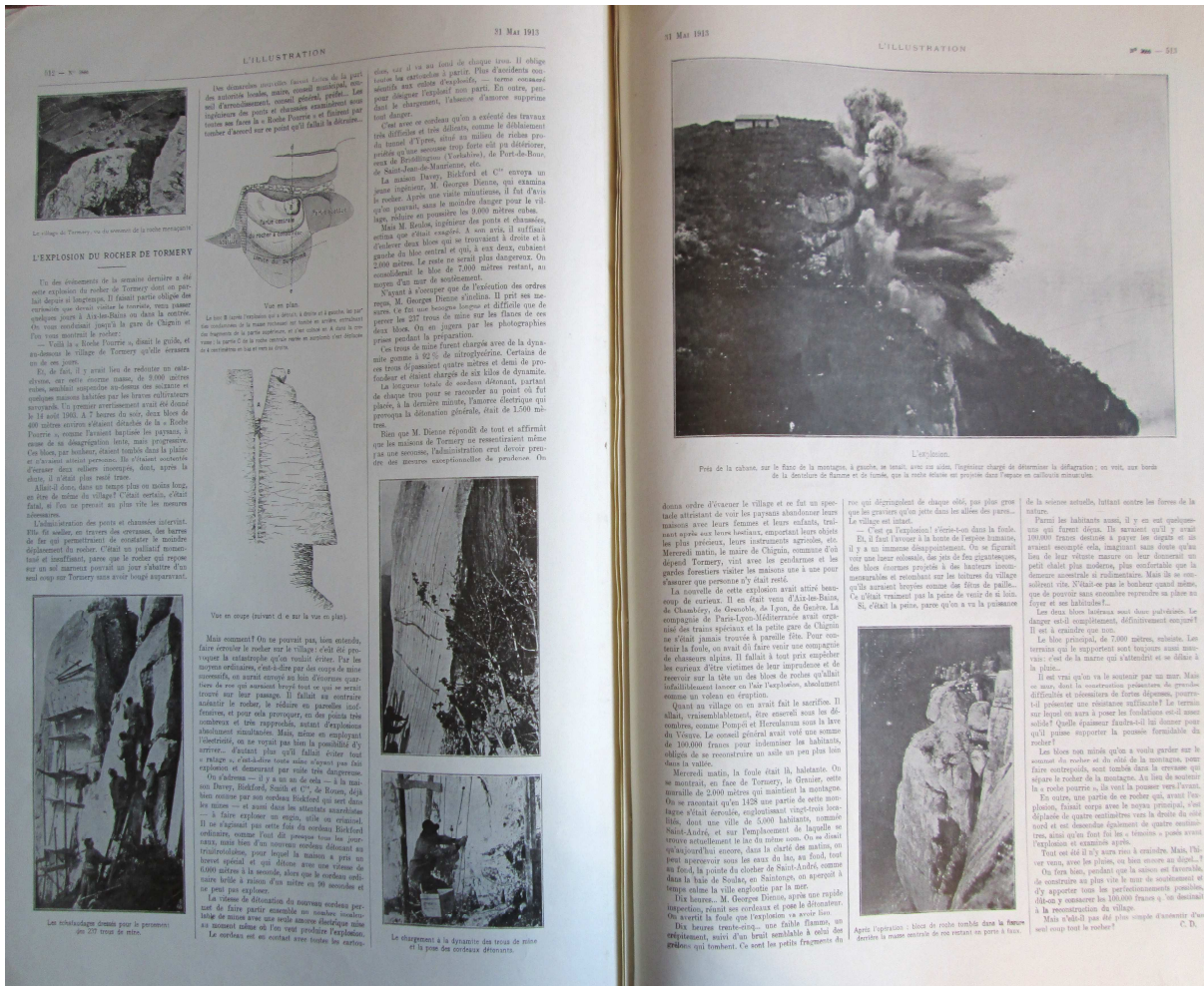
du Conseil municipal de Chignin signalant le danger, le service des Ponts et Chaussées fit placer des témoins pour se rendre compte du mouvement de la masse rocheuse.

Les choses en étaient là, lorsqu'en octobre 1906, à la suite d'une nouvelle visite des lieux par les autorités politiques et des journalistes, une campagne de presse fut engagée en vue de la destruction du rocher. Pendant le laps de temps de 1905 à 1907, l'Administration forestière et celle des Mines avaient été consultés. Les trois services n'étaient d'ailleurs

41^e ANNÉE. — N° 2090.

3. — 4

Revue « *La Nature* » : Début d'un article de quatre pages avec croquis et photos.



« L'Illustration » du 31 mai 1913

Deux pages entières consacrées au reportage sur l'explosion du Rocher de Torméry par ce grand hebdomadaire français.

5 Les travaux de consolidation du rocher. 1913-1914

Pendant une semaine après l'explosion, la purge des blocs instables et la consolidation du chantier ont nécessité le maintien de l'interdiction de pénétrer dans le village. Un laissez-passer a cependant été accordé aux propriétaires pour leur permettre de venir, entre 4h30 et 5 h du matin, nourrir et soigner le bétail laissé sur place. Le 30 mai un arrêté municipal a levé l'interdiction.

De nouveaux marchés de gré à gré ont été conclus entre le maire et l'entrepreneur Nestor Bernasconi, sur les

mêmes bases et dans la même forme que les précédents, pour les travaux de consolidation.

Ceux-ci ont consisté d'une part en travaux destinés à stabiliser la masse énorme de graviers et cailloux étalés sur la pente au pied du rocher.

Pour cela deux gabions métalliques remplis de pierres provenant de l'explosion, ont été disposés en escalier au bas de la pente intermédiaire, juste au-dessus de la falaise inférieure. Ces gabions sont encore visibles aujourd'hui, couverts par la végétation.



**Gabions édifés en 1913 pour fixer les produits de l'explosion du rocher.
Ils sont aujourd'hui couverts de buis et de taillis.**

Photo M. Tissot 2013

D'autre part cette consolidation du rocher a surtout consisté en travaux de maçonnerie: édification du mur de soutènement en pierres de taille prélevées localement ; remplissage partiel de la grande crevasse avec du béton armé dans lequel ont été fixés les 44 barreaux formant l'échelle ;

comblement de la crevasse secondaire et de nombreuses fissures, consolidation de certains rochers instables avec mise en place de drains. Autant de travaux effectués dans des conditions difficiles et qui ont duré tout l'été et l'automne 1913. La réception définitive a été faite le 31 août 1916.



**L'édification du mur de soutènement de la masse centrale du rocher.
Les ouvriers de l'entreprise Bernasconi reçoivent la visite du
Conseil municipal de Chignin. Septembre 1913.**

Photo Coll. . André Quenard



**Le mur de soutènement cent ans après sa construction.
*Tenue parfaite de la maçonnerie.***

Photo M. Tissot. Mars 2012



Ancrage de la partie centrale du Rocher avec du béton armé coulé dans la crevasse.
Photo L. Freschi 2013



Au-dessus de l'échelle, la crevasse secondaire, colmatée avec du béton toujours nettement visible.

Photo L. Freschi 2013

Conclusion

En 1919, l'agent-voyer Ravier a été chargé d'inspecter l'état des ouvrages. Le rapport qu'il présente est totalement positif et élogieux. Cent ans plus tard les termes de ce rapport sont toujours d'actualité. La cabane a été vendue en 1920 à un habitant de La Thuile qui l'a démontée. Seul le soubassement est reconnaissable, perdu aujourd'hui au milieu d'une végétation touffue d'arbustes et de conifères. L'opération

Rocher de Torméry a été une parfaite réussite, tant dans sa réalisation que dans ses objectifs. Elle a mis fin à la menace terrible que ce rocher faisait peser sur le village. Mais ailleurs, en d'autres points de la falaise et sur les flancs mêmes de la montagne des bancs de calcaires stratifiés continuent de libérer de temps à autre comme par le passé, quelques blocs de taille relativement modeste mais qui ne sont pas pour autant inoffensifs.



L'éboulement de Janvier 1957 à Torméry.

Le Dauphiné Libéré, 1^{er} février 1957

AVRIL 1963

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ — LUNDI 8

AU HAMEAU DU VIVIERS A CHIGNIN

L'avalanche des blocs de rocher a éventré des maisons, arraché des arbres

Heureusement, le village était à cette heure presque désert, les habitants étant à la messe

Chignin, 7 avril. — Un spectacle de désolation, des maisons éventrées, des pierres et des gravats, et la pluie et la neige et le brouillard qui ajoutent encore à la tristesse de ce dimanche des Hameaux. Les 100 habitants du Viviers, à Chignin, ne parviennent pas encore à réaliser le drame rapide qui en quelques minutes a jeté la mort et la désolation dans le petit village, au pied de la montagne.

C'est à l'entrée du hameau, chez M. André Viboud, ancien huissier à la Préfecture de Chambéry, que le malheur a frappé tout d'abord. La jeune fille de la maison, Andrée, 23 ans, employée aux Dames de France, à Chambéry, est morte écrasée sous l'énorme bloc de 20 tonnes qui, dévalant de la montagne, a saccagé la maison de ses parents.

Tout est destruction, gravats, plafonds crevés, murs éventrés, meubles brisés et un vieux papa et une vieille maman pleurent leur fille.

Comme un tremblement de terre

Il était 10 h 10. Mais laissons la parole à M. Viboud qui, la voix halée par l'émotion nous fait le récit suivant : « J'étais dans la salle à manger où je cherchais des papiers, la petite et sa maman travaillaient dans la cuisine. Ne trouvant pas ce que je voulais j'ai appelé ma femme. A peine avait-elle franchi la porte de communication qu'un vacarme épouvantable m'est déchainé. La terre tremblait, puis la maison a vacillé, les cloisons ont éclaté. Un rocher de 20 tonnes était là à l'emplacement de la cuisine. Nous avons entendu la petite appeler « Maman », puis ce fut le silence ».

Aussitôt, les hommes du village se précipitèrent pour tenter de dégager la malheureuse jeune

filie. Armé d'une hache, Anselme Molard fit sauter la porte coincée par le bloc meurtrier. Sous un amas de poutres, de pierres, de meubles brisés, Andrée Viboud ne respirait plus que faiblement. Il fallut les forces conjuguées des pompiers de Chambéry, Chignin et Montmélian venus en hâte pour parvenir à la dégager.

Le docteur Veyrat, de Montmélian, qui se trouvait sur les lieux, ne put malheureusement rien pour elle. Elle avait succombé à un écrasement de la cage thoracique et vraisemblablement à une fracture de la colonne vertébrale.

Des dégâts encore des dégâts

L'avalanche des blocs monstrueux qui s'étaient détachés des rochers de Bosset à 400 mètres au-dessus du village avait



L'intérieur de la maison où M^{me} Viboud devait périr écrasée.

multiplié les dégâts d'un bout à l'autre du hameau.

Un énorme rocher de plus de 30 tonnes avait pulvérisé un poulailler dans la propriété de M. Mollard avant de s'arrêter au beau milieu du chemin. En face, chez M. Petellaz, un bloc de plusieurs tonnes avait arraché un pilier de la grange. Un autre, tel, un énorme bélier, avait fait voler un mur en éclats et écrasé le matériel agricole.

A 50 mètres de là, un autre bloc s'abattait sur la ferme de M. Claude Tissot, traversait le cellier, faisait des brèches gigantesques dans les murs, broyait un pressoir et un pulvérisateur, avant de s'arrêter à un mètre de la maison d'habitation.

« Les rochers bondissaient au-dessus des arbres »

Joseph Tissot qui avait échappé de justesse au danger nous déclarait quelques minutes plus tard : « Je les ai vus arriver ces rochers de malheur, ils faisaient des bonds fantastiques par dessus les arbres, il y a de quoi faire peur. Puis les maisons ont éclaté comme des boîtes d'allumettes. Je vous le dis ça coupe les jambes ». Ça et là dans le hameau, des rochers de moindre dimension ont brisé les clôtures, arraché les arbres, les poteaux électriques et écorné les murs.

Et c'est miracle que l'on n'ait pas ce soir davantage de victimes à déplorer. Il est vrai que le cataclysme s'est produit à l'heure de la messe et que le village était presque désert.

Douze foyers évacués

Tout danger cependant n'est pas écarté, une équipe formée par les pompiers de Chambéry s'est rendue cet après-midi aux rochers de Bosset. De nouveaux blocs risquant de se détacher, les Pouvoirs publics ont décidé de faire évacuer toutes les maisons se trouvant au pied de la mon-



Mlle Andrée VIBOUD qui fut écrasée dans la cuisine de ses parents (Photo X...)

tagne. Cette mesure touché une douzaine de familles qui ont trouvé refuge soit chez des parents, soit chez des amis. Ajoutons que c'est la première fois de mémoire d'homme qu'un éboulement se produit dans ce hameau de Chignin.

Parmi les personnalités, nous avons reconnu le commandant Boireau, commandant des services de secours ; capitaine Vandenberg, commandant des sapeurs-pompiers de Chambéry ; adjudant Lavache, de la gendarmerie de Chambéry ; Molard, secrétaire de mairie de Chignin et bien sûr les gendarmes de Montmélian sous le commandement du chef Pelloux-Prayer.

G. GOURHANT



M. Joseph Tissot nous raconte : « Les rochers bondissaient par dessus les arbres »

COCHET, Claudius, le Biset.
S^{rs} Joëlle Picure, j'ai secouru ce récit
83190 le lendemain du drame.

L'éboulement d'Avril 1963 au hameau du Viviers.

Le Dauphiné Libéré, 6 avril 1963

Deux éboulements plus graves se sont produits depuis 1913. L'un à Torméry en 1957, qui a occasionné des dégâts matériels mais a causé une grande frayeur, l'autre plus grave au village du Viviers en 1963, qui a coûté la vie à une jeune fille, Andrée Viboud, écrasée dans sa cuisine par un rocher. Cette année 2013 est aussi le cinquantenaire de sa fin tragique.

Cet accident grave a conduit les pouvoirs publics à établir au-dessus des villages de Torméry, Le Viviers et Montlevin de grands fossés avec talus boisé de conifères qui ne sont pas sans rappeler ceux qui étaient préconisés en 1880.

Ces ouvrages sont bien nécessaires car hors de ces protections on voit tous les ans ou presque un ou quelques rochers rendre visite aux vigneron, du Caton et des Grandes vignes notamment.

Pour terminer nous voudrions remercier, pour ce qui concerne la documentation utilisée, tous ceux qui ont gracieusement mis à notre disposition les photographies et autres documents originaux qu'ils conservaient et dont certains sont inédits. Nos remerciements vont également aux nombreuses personnes, volontaires, qui ont participé tout au long de l'été 2013 à la recherche et à l'élagage de l'emplacement du chalet des ouvriers, du « réservoir » d'eau de pluie, des gabions puis à la fixation dans le rocher de la plaque commémorative de l'explosion du rocher de Torméry qui avait été inaugurée la veille par Michel Ravier maire de Chignin, au Clos Dénarié à l'issue d'une conférence faite par les auteurs de ce document.



**Marc Tissot,
Jean Marc
Treillard**

*Installation
de la plaque
commémorative
sur la partie
restante du
Rocher de
Torméry, au
sommet de
l'échelle.*

*Photo
Nanou Tissot,
le 31 Août 2013*



La plaque commémorative fixée sur le rocher de Torméry.

31 Août 2013

Louis Freschi, Marc Tissot.
Octobre 2013

TABLE DES MATIERES

1913-2013 : LE CENTENAIRE DE L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMERY

Introduction

I Un demi-siècle d'hésitations et de risque assumé.

- 1 L'éboulement de 1838
- 2 La corniche sommitale de la montagne de Chignin au-dessus de Torméry
- 3 Les chutes de blocs de 1880
- 4 1891 : le refus formel de la municipalité d'établir une zone de protection

II L'éboulement de 1903 et le temps des rapports.

- 1 L'éboulement de 1903
- 2 Rapports techniques et réticences 1904-1906
Lenteurs administratives, pétition.
Premiers rapports des Ponts et Chaussées
Financements et réticences
Nouveau rapport Reulos en 1906
- 3 La crise de 1907
Le rapport Badoureau
L'expertise de Kuss et Chabert
Consternation
- 4 Le rocher de Torméry acquiert une renommée nationale

III L'action décisive de Jean Girard-Madoux

- 1 Sombres perspectives 1908- 1910
- 2 Les initiatives de Jean Girard-Madoux 1911-1913
- 3 Le nouveau projet. La loi de 1912
- 4 Les préparatifs de l'explosion 1912-1913
Les deux projets successifs de l'ingénieur Reulos
Les marchés de gré à gré avec l'entreprise de Travaux Publics Bernasconi
Les travaux préliminaires

IV L'explosion du rocher.

- 1 La couverture médiatique d'un évènement national
- 2 Les mesures de sécurité
- 3 Le déroulement de l'opération
- 4 L'écho de l'évènement dans la presse
- 5 Les travaux de consolidation du rocher 1913-1914

Conclusion